

Principium

Mensuel de Feprabel (Ne paraît pas en août)

RCJAB, une assemblée générale, un film - P.22



L'Allemagne prend la présidence du Conseil de l'Union européenne pour 6 mois - P.30



Principium N°7
Juillet-Août 2020

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique

Bureau de dépôt : Bruxelles X - P301128



PROTECTION JURIDIQUE

P.14

Sommaire - Juillet-Août 2020



PRINCIPIUM VOUS PRÉSENTE CE MOIS :

- P.4 Éditorial : Du Corona Virus à LA Covid 19
- P.6 En Bref

INFORMATIONS

- P.3 Coin lecture
- P.10 Législation : La notion de contrat de crédit lié
- P.12 World Insurance Report Capgemini
- P.14 Protection juridique : Loi Geens sur l'assurance protection juridique : un premier bilan ?
- P.18 Dossier Covid-19 : Les pandémies et l'assurance
- P.22 RCJAB, une assemblée générale, un film
- P.25 Data protection : Ne pas respecter les règles RGPD peut coûter cher !
- P.26 Brocom : « Votre courtier », le meilleur indice de protection pendant l'été !
- P.28 Réflexions : Je, tu, il, nous, vous, ils... fraudent ? (Partie 5 : Les compagnies)
- P.30 Europe : L'Allemagne prend la présidence du Conseil de l'Union européenne pour 6 mois
- P.32 Risk management : Préparer l'avenir
- P.34 Focus à l'international : Assurance internationale (Sous le signe de Covid-19)
- P.35 Photo numérique : Autour des saisons
- P.37 Quelques statistiques belges



DIVERS

- P.38 L'assurance dans les médias
- P.40 FEPRABEL y était pour vous représenter
- P.42 Auto : La fiscalité automobile belge ? Un vrai casse-tête
- P.43 Renseignements FEPRABEL/Principium





Sélection de nouveaux manuels



Plus d'info ? www.larcier.com

La légalité

Un principe de la démocratie belge en péril ?

L'exigence de légalité sous-tend des pans entiers du droit public. Consacrée, selon des formulations différentes, dans de nombreuses dispositions constitutionnelles, elle a nettement contribué à la tonalité libérale de la Constitution de 1831. Face à l'accélération du temps juridique, à la construction

européenne et à la montée en puissance du pouvoir exécutif, la légalité est, depuis plusieurs décennies, sous pression.

ISBN : 978-2-8079-1307-3

Nombre de pages : 900

Année édition : 2019

Prix : 115 €

Auteurs : Luc Detroux, Mathias El Berhoumi et Bruno Lombaert



Plus d'info ? www.anthemis.be

Les rapports entre responsabilité contractuelle et responsabilité extracontractuelle

Les deux ordres de la responsabilité civile, que sont les responsabilités contractuelle et extracontractuelle, ont de nombreux points de contact. Dans quelle mesure le créancier victime d'une faute contractuelle peut-il choisir d'assigner son débiteur en responsabilité aquilienne plutôt que sur la base

du contrat ? C'est la célèbre question du concours.

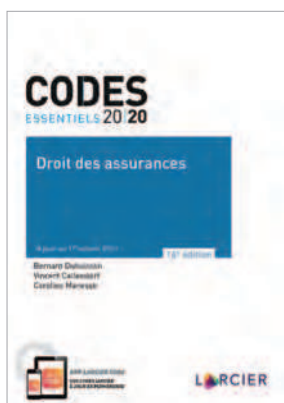
ISBN : 978-2-8072-0661-8

Nombre de pages : 250

Année édition : 2020

Prix : 90 €

Auteurs : Sébastien De Rey, Céline Hélas, Thomas Malengreau, Denis Philippe, Brecht Verkempinck. Sous la direction de Patrick Wéry



Plus d'info ? www.larcier.com

Code essentiel - Droit des assurances 2020

Le présent ouvrage rassemble l'ensemble des textes légaux et réglementaires en vigueur en Belgique en matière d'assurances. Destiné tant aux étudiants qu'aux praticiens (avocats, magistrats, juristes de compagnies d'assurances, courtiers, agents,...).

ISBN : 978-2-8079-1946-4

Nombre de pages : 1084

Année édition : 2020

Prix : 90 €

Auteurs : Vincent Callewaert, Bernard Dubuisson et Caroline Manesse

Du Corona Virus à LA Covid 19



« **Le soleil est masculin,
la lune est féminine.
Quant à moi, j'hésite.** »

José Artur

Quand le français nous joue des tours ! Alors que la situation de la pandémie est toujours incertaine, la précision linguistique du genre nous rappelle que certaines certitudes existent encore.

Détour grammatical

Nous devons dire LA Covid 19 car selon l'explication de l'Académie Française, les sigles et acronymes ont le genre du nom qui constitue le noyau du syntagme dont ils sont une abréviation. On dit ainsi la S.N.C.B. (Société nationale des chemins de fer belges) parce que le noyau de ce groupe, société, est un nom féminin, mais le C.I.O. (Comité international olympique), parce que le noyau, comité, est un nom masculin. Quand ce syntagme est composé de mots étrangers, le même principe s'applique. Covid est l'acronyme de corona virus disease qui signifie : « maladie provoquée par le corona virus (virus en forme de couronne) ». On devrait donc dire la Covid 19, puisque le noyau est un équivalent du nom français féminin maladie.

Pourquoi alors l'emploi si fréquent du masculin le Covid 19 ? Parce que, avant que cet acronyme ne se répande, on a surtout parlé du corona virus, groupe qui doit son genre, en raison des principes exposés plus haut, au nom masculin virus. Ensuite, par métonymie, on a donné à la maladie le genre de l'agent pathogène qui la provoque. Il n'en reste pas moins que l'emploi du féminin serait préférable et qu'il n'est peut-être pas trop tard pour redonner à cet acronyme le genre qui devrait être le sien.

Comme quoi, en cette période faite de doutes et d'incertitudes, même l'article de la maladie n'est plus évident et la question est : qui de l'Académie ou de l'usage va-t-il l'emporter ?

Le retour des contrôles AML

À la veille de vacances bien méritées, l'activité sectorielle a repris et les dossiers en cours sont nombreux, nous y reviendrons dans le rapport annuel et resterons actifs cet été pour vous informer des modifications et des nouveautés. Malheureusement les activités de la FSMA ont aussi repris et une vague de contrôles est en cours. N'hésitez pas à faire appel à FEPRABEL pour vous épauler. Les contrôles portent toujours actuellement sur l'application des règles anti-blanchiment. Un rapport assez négatif a été publié par la FSMA suite à la première vague de contrôles. Cette législation est beaucoup trop complexe pour des structures comme celles de la plupart

de nos membres qui n'effectuent que pour des opérations Vie assez simples (Épargne pension, EIP, SRD, Vie Branche 21 et mêmes des produits simples en branches 23). La FSMA agit comme auditeur et non pas comme contrôleur, ce qui signifie que même si vous ne pratiquez que des opérations simples et sans risque, vous DEVEZ connaître toute la législation pour toutes les opérations. C'est surréaliste et irréaliste.

« **Bureaucratie. Le moyen le plus rationnel que l'on connaisse pour exercer un contrôle impératif sur des êtres humains.** »

Max Weber,

Economiste, Scientifique, Sociologue

Nous devons donc trouver des solutions pour permettre à chacun de travailler dans son domaine en respectant les règles. Il est dès lors indispensable d'obtenir un système particulier pour les courtiers qui ne commercialisent pas de produits à risques. Le chantier est en cours.

Bonnes vacances à tous.

Patrick CAUWERT
CEO FEPRABEL
patrick.cauwert@feprabel.be

Insurance Academy

L'e-learning assurances en libre accès



Le Concept

Insurance Academy propose aux acteurs du monde de l'assurance de courts modules de formation en ligne, animés par les meilleurs professeurs et experts du secteur:

Les +

- + Recyclage FSMA agréé (points octroyés)
- + À votre rythme et celui de votre personnel
- + Où et quand vous voulez
- + Plus de 60 formations disponibles
- + Sur tablette, smartphone ou PC
- + Entièrement gratuit

Parmi nos formations récentes

● Le processus d'indemnisation du dommage corporel

Formatrice : Valérie Nicaise, Avocate au Barreau de Bruxelles, Cabinet Estienne & Callewaert

● Les réseaux sociaux dans le monde des assurances

Formateur : Lucas Beguin, Digital Marketing Consultant @Business Mixology

Prêt.e à vous lancer ?

Créez votre compte sur www.insuranceacademy.be

Ajoutez toutes les formations qui vous intéressent depuis le catalogue

Appuyez sur play, formez-vous gratuitement où et quand vous le souhaitez !

Une question ? Contactez-nous à info@insuranceacademy.be

Geoffrey Dormal

Insurance Academy Manager
0472 32 87 70

Claire Verhamme

Éditrice
0472 09 50 70

Eric Vanhalle

CEO Adjoint Feprabel
0479 81 22 10

Nos partenaires

